

LES IDEES ET LES FAITS

COUP D'OEIL QUOTIDIEN

La montée de la C. G. T. primaire

Tous les trois ans, les maîtres et maîtresses d'école publiques élisent à nouveau leurs représentants aux Conseils départementaux. Ces élections sont instructives ; les programmes y sont discutés ; les tendances diverses s'y combattent ; elles sont un bon moyen de suivre le mouvement des idées.

Cette fois, les idées éducatives ont remporté leur triomphe. (Le dépouillement s'opéra le jeudi 11 décembre.)

Dans la Seine, l'adoption est parée de succès. Les faits suivants prouvent la soudaineté de la progression. En 1904, avant que ne fût dénoncée par M. Bouchillon la « crise du patriotisme », des directeurs ségrégés en Conseil départemental de la Seine. Après, ce fut à jamais fini. Les directeurs, parcs ces directeurs, sont boycottés.

En 1907, les syndicalistes anarchiques triompha, même les instituteurs, qui élisent deux syndicalistes sur sept.

En 1910, une division se produisit entre syndicalistes authentiques et demi-syndicalistes représentés de l'Association professionnelle, énorme Amicale de 5 000 membres. L'Union pédagogique des directeurs, patrons et bien pensants, présentait trois candidats, et naturellement vain. Une seule indépendante demeurait élue : Mme Maréchal. Il en est de même aujourd'hui, par M. Rouquie.

En décembre 1912, non seulement l'Union ne présente plus aucun candidat ; mais deux directeurs semi-syndicalistes, signataires du manifeste programme de 1905 (dit des 183), restent sur le carreau : MM. Courroy et Eugène Cottet. Le premier fut même nommé secrétaire général de la Fédération des Amicales.

Cependant, ces deux conseillers sortants étaient vivement patronnés par l'Association professionnelle. Dans son Bulletin de décembre, on lit en effet, que M. Courroy « a rempli scrupuleusement son mandat ». Du second, il est dit : « Cottet, élu comme adjoint et bien que directeur d'école, dit qu'il se représente. Il ne doit pas en effet, sa nouvelle situation à la faveur ni à l'injure. Il reste ce qu'il était, avec les mêmes idées, les mêmes convictions et la même ardeur pour la défense et les faire aboutir à possible. Le Conseil l'approuve et lui renouvelle sa confiance à l'unanimité. Il ne patronnera pas par conséquent la candidature de Chappelin, qui le posera au Roussel et Bordage ne se présentent pas. » (Bulletin mensuel de l'Association professionnelle des instituteurs et institutrices publiques de la Seine, n. 1913, p. 472.)

Or, M. Cottet fut remplacé par M. Bordage, signataire du manifeste de septembre 1912, par 236 voix contre 170. M. Cottet avait ces deux lares impardonnable : le moment n'est pas venu « pour que les instituteurs aillent fréquenter à la C. G. T. M. Bordage, n'ayant obtenu de ces lares, fut élu. De même, M. Courroy n'eut plus que 116 voix contre 212.

Par contre, M. Glay (qui nos lecteurs connaissent bien) vint augmenter progressivement le nombre de ses suffrages : 869 en 1907, 481 en 1910, 502 en 1912 (sur 922 votants). A signaler aussi l'élection, dans le canton de M. Marcel Cottet, le nouveau secrétaire général de la Fédération des Syndicats.

On voit que les poursuites gouvernementales postérieures au Congrès de Chambéry, suivies, il est vrai, d'une grève générale, n'ont pas arrêté, mais ont fait accélérer la montée électorale.

Dans l'Yonne le 12 décembre, M. Glay tire la leçon de l'événement : « Plus en plus, le bloc des syndicalistes s'accroît et les syndicats sont en très grande mesure sur les nos syndiqués... La réalité est connue : les ouvriers confondent l'enseignement plus aux instituteurs comme aux agents spécialisés du désordre. Une autre considération qui a son importance aussi, parce qu'elle est consécutive de la poussée syndicaliste, c'est la nouvelle mentalité qui anime l'instituteur vis-à-vis de la hiérarchie. Ah ! l'administration a bien essayé, dans ces derniers temps, de revenir à l'ancienne formule. Après Chambéry, il y eut quelque velléité d'autoritarisme à Paris... »

Dans l'esprit de discipline n'est plus et l'ouvrier révolutionnaire ne fait plus peur. On regrette même « l'audience fixe » à laquelle M. Barthou s'était astreint : il avait promis (promesse déjà suivie d'ef-

CONTRADICTIONS

La rédaction du « Laborneur » se félicite de la disposition des lecteurs du journal pour leur fournir tous les renseignements qui peuvent leur être utiles sur les questions agricoles. Afin de faciliter la prompt transmission des réponses, nous prions nos correspondants d'adresser par dans leur lettre adressée au « Laborneur », 8, rue Bayard, Paris-VIII, leur adresse complète et un timbre de 0 fr. 10.

(2309) M. P. C. à S. (Marne). — Cette maladie de vos vaches est la mammites contagieuse, et il conviendrait d'appeler le plus possible le vétérinaire, encore bien qu'il n'existe pas jusqu'à ce moment sur ce territoire. Lorsqu'il se déclare dans un étable de lactation, il est d'autant plus dangereux qu'il se trouve dans un étable où se trouvent des vaches allaitantes, car les germes se transmettent très facilement à ces dernières.

(2310) Fr. B. (Espagne). — 1° Kermis du porc. — On ne pourra pas attaquer par une épave de kermis probablement le staphylocoque. Pour les guérir, il faut brosser et même gratter les arêtes, pendant l'hiver, après les avoir bien mouillés avec la solution suivante : Eau de savon à 10 pour 100, 2 litres ; alcool à 70° dénaturé, 10 litres ; savon noir, 4 kilos. — Inutile de dire que toutes ces grâtures doivent être soigneusement recueillies et brûlées.

(2311) M. L. H. à A. (Alsace). — Ce noircissement du cidre peut être occasionné par l'emploi de sulfure de calcium, ou par celui de fer dans la fabrication.

(2312) M. J. P. à V. (Ain). — Eau-de-vie à goût de soufre. — Cette eau-de-vie est contaminée par des germes de soufre, qui ont été introduits dans le liquide par le bouchon de liège. Il faut donc changer le bouchon et le remplacer par un autre en caoutchouc ou en bois dur, et le désinfecter avec une solution de permanganate de potasse à 1 pour 100.

(2313) M. R. G. à V. (Inde). — Destruction de la chenille. — Cette chenille est difficile à détruire ; on indique cependant les deux moyens suivants : 1° L'arroser tous les quatre ans de suite à la chaux vive, en mélangeant avec du sulfate de fer ; 2° Casser, au printemps, à l'aide d'un bâton et une fois par semaine toutes les tiges sorties de terre, ce qui épuisera les racines.

(2314) M. S. P. à S. (Alsace). — 1° Oseraie envahie par les rongeurs. — On peut détruire les rongeurs en utilisant les sarclages répétés sur les autres plantes. 2° Chanvre du peuplier. — Ces peupliers ont la maladie du chanvre occasionnée par une bactérie ; le micrococcus peupuli, laquelle on ne connaît aucun remède.

(2315) M. H. B. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2316) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2317) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2318) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2319) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2320) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2321) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2322) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2323) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2324) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2325) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

CONTRADICTIONS

La rédaction du « Laborneur » se félicite de la disposition des lecteurs du journal pour leur fournir tous les renseignements qui peuvent leur être utiles sur les questions agricoles. Afin de faciliter la prompt transmission des réponses, nous prions nos correspondants d'adresser par dans leur lettre adressée au « Laborneur », 8, rue Bayard, Paris-VIII, leur adresse complète et un timbre de 0 fr. 10.

(2309) M. P. C. à S. (Marne). — Cette maladie de vos vaches est la mammites contagieuse, et il conviendrait d'appeler le plus possible le vétérinaire, encore bien qu'il n'existe pas jusqu'à ce moment sur ce territoire. Lorsqu'il se déclare dans un étable de lactation, il est d'autant plus dangereux qu'il se trouve dans un étable où se trouvent des vaches allaitantes, car les germes se transmettent très facilement à ces dernières.

(2310) Fr. B. (Espagne). — 1° Kermis du porc. — On ne pourra pas attaquer par une épave de kermis probablement le staphylocoque. Pour les guérir, il faut brosser et même gratter les arêtes, pendant l'hiver, après les avoir bien mouillés avec la solution suivante : Eau de savon à 10 pour 100, 2 litres ; alcool à 70° dénaturé, 10 litres ; savon noir, 4 kilos. — Inutile de dire que toutes ces grâtures doivent être soigneusement recueillies et brûlées.

(2311) M. L. H. à A. (Alsace). — Ce noircissement du cidre peut être occasionné par l'emploi de sulfure de calcium, ou par celui de fer dans la fabrication.

(2312) M. J. P. à V. (Ain). — Eau-de-vie à goût de soufre. — Cette eau-de-vie est contaminée par des germes de soufre, qui ont été introduits dans le liquide par le bouchon de liège. Il faut donc changer le bouchon et le remplacer par un autre en caoutchouc ou en bois dur, et le désinfecter avec une solution de permanganate de potasse à 1 pour 100.

(2313) M. R. G. à V. (Inde). — Destruction de la chenille. — Cette chenille est difficile à détruire ; on indique cependant les deux moyens suivants : 1° L'arroser tous les quatre ans de suite à la chaux vive, en mélangeant avec du sulfate de fer ; 2° Casser, au printemps, à l'aide d'un bâton et une fois par semaine toutes les tiges sorties de terre, ce qui épuisera les racines.

(2314) M. S. P. à S. (Alsace). — 1° Oseraie envahie par les rongeurs. — On peut détruire les rongeurs en utilisant les sarclages répétés sur les autres plantes. 2° Chanvre du peuplier. — Ces peupliers ont la maladie du chanvre occasionnée par une bactérie ; le micrococcus peupuli, laquelle on ne connaît aucun remède.

(2315) M. H. B. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2316) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2317) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2318) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2319) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2320) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2321) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2322) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2323) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2324) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2325) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

CONTRADICTIONS

La rédaction du « Laborneur » se félicite de la disposition des lecteurs du journal pour leur fournir tous les renseignements qui peuvent leur être utiles sur les questions agricoles. Afin de faciliter la prompt transmission des réponses, nous prions nos correspondants d'adresser par dans leur lettre adressée au « Laborneur », 8, rue Bayard, Paris-VIII, leur adresse complète et un timbre de 0 fr. 10.

(2309) M. P. C. à S. (Marne). — Cette maladie de vos vaches est la mammites contagieuse, et il conviendrait d'appeler le plus possible le vétérinaire, encore bien qu'il n'existe pas jusqu'à ce moment sur ce territoire. Lorsqu'il se déclare dans un étable de lactation, il est d'autant plus dangereux qu'il se trouve dans un étable où se trouvent des vaches allaitantes, car les germes se transmettent très facilement à ces dernières.

(2310) Fr. B. (Espagne). — 1° Kermis du porc. — On ne pourra pas attaquer par une épave de kermis probablement le staphylocoque. Pour les guérir, il faut brosser et même gratter les arêtes, pendant l'hiver, après les avoir bien mouillés avec la solution suivante : Eau de savon à 10 pour 100, 2 litres ; alcool à 70° dénaturé, 10 litres ; savon noir, 4 kilos. — Inutile de dire que toutes ces grâtures doivent être soigneusement recueillies et brûlées.

(2311) M. L. H. à A. (Alsace). — Ce noircissement du cidre peut être occasionné par l'emploi de sulfure de calcium, ou par celui de fer dans la fabrication.

(2312) M. J. P. à V. (Ain). — Eau-de-vie à goût de soufre. — Cette eau-de-vie est contaminée par des germes de soufre, qui ont été introduits dans le liquide par le bouchon de liège. Il faut donc changer le bouchon et le remplacer par un autre en caoutchouc ou en bois dur, et le désinfecter avec une solution de permanganate de potasse à 1 pour 100.

(2313) M. R. G. à V. (Inde). — Destruction de la chenille. — Cette chenille est difficile à détruire ; on indique cependant les deux moyens suivants : 1° L'arroser tous les quatre ans de suite à la chaux vive, en mélangeant avec du sulfate de fer ; 2° Casser, au printemps, à l'aide d'un bâton et une fois par semaine toutes les tiges sorties de terre, ce qui épuisera les racines.

(2314) M. S. P. à S. (Alsace). — 1° Oseraie envahie par les rongeurs. — On peut détruire les rongeurs en utilisant les sarclages répétés sur les autres plantes. 2° Chanvre du peuplier. — Ces peupliers ont la maladie du chanvre occasionnée par une bactérie ; le micrococcus peupuli, laquelle on ne connaît aucun remède.

(2315) M. H. B. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2316) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2317) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2318) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2319) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2320) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2321) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2322) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2323) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2324) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2325) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

CONTRADICTIONS

La rédaction du « Laborneur » se félicite de la disposition des lecteurs du journal pour leur fournir tous les renseignements qui peuvent leur être utiles sur les questions agricoles. Afin de faciliter la prompt transmission des réponses, nous prions nos correspondants d'adresser par dans leur lettre adressée au « Laborneur », 8, rue Bayard, Paris-VIII, leur adresse complète et un timbre de 0 fr. 10.

(2309) M. P. C. à S. (Marne). — Cette maladie de vos vaches est la mammites contagieuse, et il conviendrait d'appeler le plus possible le vétérinaire, encore bien qu'il n'existe pas jusqu'à ce moment sur ce territoire. Lorsqu'il se déclare dans un étable de lactation, il est d'autant plus dangereux qu'il se trouve dans un étable où se trouvent des vaches allaitantes, car les germes se transmettent très facilement à ces dernières.

(2310) Fr. B. (Espagne). — 1° Kermis du porc. — On ne pourra pas attaquer par une épave de kermis probablement le staphylocoque. Pour les guérir, il faut brosser et même gratter les arêtes, pendant l'hiver, après les avoir bien mouillés avec la solution suivante : Eau de savon à 10 pour 100, 2 litres ; alcool à 70° dénaturé, 10 litres ; savon noir, 4 kilos. — Inutile de dire que toutes ces grâtures doivent être soigneusement recueillies et brûlées.

(2311) M. L. H. à A. (Alsace). — Ce noircissement du cidre peut être occasionné par l'emploi de sulfure de calcium, ou par celui de fer dans la fabrication.

(2312) M. J. P. à V. (Ain). — Eau-de-vie à goût de soufre. — Cette eau-de-vie est contaminée par des germes de soufre, qui ont été introduits dans le liquide par le bouchon de liège. Il faut donc changer le bouchon et le remplacer par un autre en caoutchouc ou en bois dur, et le désinfecter avec une solution de permanganate de potasse à 1 pour 100.

(2313) M. R. G. à V. (Inde). — Destruction de la chenille. — Cette chenille est difficile à détruire ; on indique cependant les deux moyens suivants : 1° L'arroser tous les quatre ans de suite à la chaux vive, en mélangeant avec du sulfate de fer ; 2° Casser, au printemps, à l'aide d'un bâton et une fois par semaine toutes les tiges sorties de terre, ce qui épuisera les racines.

(2314) M. S. P. à S. (Alsace). — 1° Oseraie envahie par les rongeurs. — On peut détruire les rongeurs en utilisant les sarclages répétés sur les autres plantes. 2° Chanvre du peuplier. — Ces peupliers ont la maladie du chanvre occasionnée par une bactérie ; le micrococcus peupuli, laquelle on ne connaît aucun remède.

(2315) M. H. B. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2316) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2317) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2318) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2319) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2320) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2321) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2322) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2323) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2324) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2325) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

CONTRADICTIONS

La rédaction du « Laborneur » se félicite de la disposition des lecteurs du journal pour leur fournir tous les renseignements qui peuvent leur être utiles sur les questions agricoles. Afin de faciliter la prompt transmission des réponses, nous prions nos correspondants d'adresser par dans leur lettre adressée au « Laborneur », 8, rue Bayard, Paris-VIII, leur adresse complète et un timbre de 0 fr. 10.

(2309) M. P. C. à S. (Marne). — Cette maladie de vos vaches est la mammites contagieuse, et il conviendrait d'appeler le plus possible le vétérinaire, encore bien qu'il n'existe pas jusqu'à ce moment sur ce territoire. Lorsqu'il se déclare dans un étable de lactation, il est d'autant plus dangereux qu'il se trouve dans un étable où se trouvent des vaches allaitantes, car les germes se transmettent très facilement à ces dernières.

(2310) Fr. B. (Espagne). — 1° Kermis du porc. — On ne pourra pas attaquer par une épave de kermis probablement le staphylocoque. Pour les guérir, il faut brosser et même gratter les arêtes, pendant l'hiver, après les avoir bien mouillés avec la solution suivante : Eau de savon à 10 pour 100, 2 litres ; alcool à 70° dénaturé, 10 litres ; savon noir, 4 kilos. — Inutile de dire que toutes ces grâtures doivent être soigneusement recueillies et brûlées.

(2311) M. L. H. à A. (Alsace). — Ce noircissement du cidre peut être occasionné par l'emploi de sulfure de calcium, ou par celui de fer dans la fabrication.

(2312) M. J. P. à V. (Ain). — Eau-de-vie à goût de soufre. — Cette eau-de-vie est contaminée par des germes de soufre, qui ont été introduits dans le liquide par le bouchon de liège. Il faut donc changer le bouchon et le remplacer par un autre en caoutchouc ou en bois dur, et le désinfecter avec une solution de permanganate de potasse à 1 pour 100.

(2313) M. R. G. à V. (Inde). — Destruction de la chenille. — Cette chenille est difficile à détruire ; on indique cependant les deux moyens suivants : 1° L'arroser tous les quatre ans de suite à la chaux vive, en mélangeant avec du sulfate de fer ; 2° Casser, au printemps, à l'aide d'un bâton et une fois par semaine toutes les tiges sorties de terre, ce qui épuisera les racines.

(2314) M. S. P. à S. (Alsace). — 1° Oseraie envahie par les rongeurs. — On peut détruire les rongeurs en utilisant les sarclages répétés sur les autres plantes. 2° Chanvre du peuplier. — Ces peupliers ont la maladie du chanvre occasionnée par une bactérie ; le micrococcus peupuli, laquelle on ne connaît aucun remède.

(2315) M. H. B. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2316) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2317) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2318) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2319) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2320) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2321) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables séparées.

(2322) M. L. à S. (Charente). — Désinfectant des étables. — Une fois que la maladie contagieuse est reconnue, la première chose à faire, c'est d'isoler les bêtes malades et de changer d'étable les autres, par conséquent, on doit les loger dans des étables sépar